

OEB

Brevet N° 83839  
du 16 DEC. 1981  
Titre délivré - 2 SEP 1983

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale  
Service de la Propriété Industrielle,  
LUXEMBOURG

# Demande de Brevet d'Invention

A39.12LUX.2

## I. Requête

ALLIANCE EUROPE S.A. (1)  
P.O. Box 19, Zuiderring 56,  
3600 Genk, Belgique (2)

dépose ce 16 DEC. 1981 (3)  
à 15.00 heures, au Ministère de l'Economie Nationale, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :  
"Tableau encadré à surface à écrire" (4)

déclare, en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):  
M. J. PALMANS (5)  
Dorpsstraat 1  
3582 Sint-Huibrechts-Lille (Neerpelt), Belgique

2. la délégation de pouvoir, datée de Genk le 9.12.81  
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires ;  
4. 2 planches de dessin, en deux exemplaires ;  
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,  
le 16 DEC. 1981

revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de  
(6) déposée(s) en (7)  
le (8)

au nom de (9)  
élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  
M. Léon Bintener, 96 rue des Romains, Strassen (10)  
sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes  
susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 mois.

Le

## II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Economie Nationale,  
Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du :

16 DEC. 1981  
à 15.00 heures



Pr. le Ministre de l'Economie Nationale,  
p. d.  
Le Chef du Service de la Propriété Industrielle,

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il y a lieu „représenté par ..” agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

Mémoire descriptif déposé à l'appui de la demande de brevet d'invention pour :

"TABLEAU ENCADRE A SURFACE A ECRIRE"

formée par :

la société dite :  
ALLIANCE EUROPE S.A.

à

P.O.B. 19, Zuiderring 56  
3600 Genk, Belgique

Inventeur : M. J. PALMANS, Dorpsstraat 1,  
B-3582 Sint-Huibrechts-Lille (Neerpelt)

=====

Tableau encadré à surface à écrire

La présente invention est relative à un tableau, ou un ensemble de tableaux, chacun pourvu d'un encadrement et plus particulièrement destiné à être utilisé comme surface à écrire et/ou encore accessoirement lorsqu'il est du type métallique émaillé, il peut également être destiné à y faire adhérer des objets aimantés ou comportant un aimant, et par l'intermédiaire de ceux-ci, des objets non aimantés comme par exemple des feuilles de papier.

L'on connaît déjà différentes formes de réalisation de tableaux encadrés pouvant être utilisés à plat ou encore plus généralement destinés à être placés contre un mur et répondant aux fonctions indiquées; il s'agit toujours, soit, d'un encadrement en plusieurs éléments, que l'on vient emboîter sur la tranche du tableau et que l'on réunit ensuite de différentes manières, par exemple collage et autres moyens d'adhésion, ou encore un assemblage qui fait appel à un certain nombre de pièces accessoires, des clous, des vis, des équerres, etc..., soit encore, l'on place le tableau par l'arrière d'un encadrement d'une pièce, celui-ci comportant dans ce cas une battée contre laquelle on va maintenir le tableau en ayant recours à un certain nombre de pièces accessoires, cales, clous, vis, etc...

Pour réaliser un tableau encadré selon l'invention, on n'a recours à aucun collage, et/ou des pièces de fixation accessoires, mais simplement, le tableau est placé et s'insère par l'arrière dans l'encadrement et soit celui-ci seul maintient et enserre le bord du tableau, soit l'encadrement maintient et enserre le bord du tableau conjointement avec un cadre venant lui, par l'arrière, s'insérer dans l'encadrement.

A cet effet, le tableau encadré selon l'invention, se caractérise en ce que l'encadrement d'un seul tenant périphérique a un profil qui présente deux branches angulairement placées l'une par rapport à l'autre, dont l'une ou une partie en prolongement d'elle, sert d'appui à une face du tableau et dont l'autre branche est munie vers l'intérieur, d'un rebord pouvant s'appuyer directement sur l'autre face du tableau, ou sur la patte d'un cadre complémentaire qui dans ce cas, s'appuie lui sur l'autre face du tableau, et qu'au moins partiellement, l'une des branches de l'encadrement offre une certaine élasticité, de sorte que l'encadrement, après que le tableau y a été inséré, se resserre sur celui-ci.

Le fait que le tableau est parfaitement enserré dans l'encadrement est particulièrement avantageux, en effet il est de ce fait empêché de glisser dans celui-ci.

De préférence, le tableau encadré selon l'invention, comprend un cadre complémentaire arrière, celui-ci, comme la face arrière de l'encadrement, étant aménagé de manière à pouvoir répondre par exemple aux différents critères suivants : pouvoir l'accrocher à un mur et ce dans les deux sens dans le cas où il est rectangulaire; pouvoir l'utiliser à plat, sur une

table par exemple; pouvoir y accrocher différents dispositifs, par exemple une boîte, un crochet, etc... pour y tenir et placer par exemple un marqueur, un frottoir,...; pouvoir y accrocher une charnière permettant sur un premier tableau d'y assembler un deuxième et réaliser un diptyque, voire un triptyque.

De préférence, le tableau encadré selon l'invention, est aménagé de manière à offrir non pas un, mais l'ensemble des critères indiqués ci-dessus.

Afin de mieux comprendre l'invention et d'en faire ressortir ses avantages et caractéristiques, on la décrit maintenant de manière exemplative par rapport à un dessin qui représente :

à la figure 1, une vue schématique de la face avant (face d'utilisation) d'un tableau encadré conforme à l'invention;

à la figure 2, une vue de la face arrière (face de pose et d'accrochage) d'un tableau encadré dans une forme de réalisation particulièrement élaborée et conforme à l'invention;

à la figure 3, une vue partielle en coupe suivant la ligne A/A de la figure 2;

à la figure 3a, une vue partielle en coupe suivant la ligne A'/A' de la figure 2;

à la figure 4, une vue partielle en coupe suivant la ligne B/B de la figure 2;

à la figure 4a, une vue partielle en coupe suivant la ligne B'/B' de la figure 2;

à la figure 5, une vue partielle en coupe suivant la ligne C/C de la figure 2;

à la figure 6, une vue partielle en coupe dans un tableau encadré simplifié, conforme à l'invention, comportant un encadrement et un cadre complémentaire;

à la figure 7, une vue partielle en coupe dans un tableau encadré simplifié, conforme à l'invention, et ne comportant qu'un encadrement;

à la figure 8, une vue partielle en coupe dans un tableau encadré simplifié, conforme à l'invention, et ne comportant qu'un encadrement, comme à la figure 7, mais d'un profil différent.

En se référant à ces différentes figures, on a représenté par (1) le tableau proprement dit une tôle émaillée rigide ou autre surface à écrire, par (2) l'encadrement qui va apparaître du côté de la face avant (1a) du tableau (1), ainsi qu'à la face arrière (1b), par (3) le cadre complémentaire qui n'apparaît qu'à la face arrière (1b) du tableau (1).

L'encadrement (2) comporte, comme visible en profil (figures 3 à 8), au moins deux branches (2a, 2b) angulairement placées l'une par rapport à l'autre, dont l'une (2a), pourvue d'un prolongement (4), va servir d'appui pour la face (1a) du tableau et l'autre (2b), est munie vers l'intérieur d'un rebord (5) pouvant s'appuyer sur l'autre face (1b) du tableau, soit directe-

ment (figures 7 et 8), soit sur une patte (6) dont est pourvu le cadre complémentaire (3), (figures 3 à 6), celui-ci s'appuyant dans ce cas sur la face (1b) du tableau (1).

Pour que le tableau (1) puisse s'insérer dans l'encadrement (2) ou encore, dans le cas où l'on prévoit un cadre complémentaire (3) et que la patte (6) de celui-ci doit s'insérer sous le rebord (5) de l'encadrement et ensuite y être resserrée, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un certain jeu dans les deux sens plus ou moins perpendiculairement au tableau (1), flèche (7), ainsi que ceux plus ou moins dans le prolongement de la tranche du tableau (1), flèche (8), et donc d'une certaine élasticité d'au moins certaines parties de l'encadrement (2) et/ou éventuellement d'une certaine partie du cadre complémentaire (3), s'il en est prévu un.

Il faut noter que pour insérer le tableau (1) et/ou le cadre complémentaire (3); on doit prévoir une certaine élasticité et écartement; il est important que l'on veuille inversement, qu'après cette insertion, il y ait un retour suffisamment fort que pour parfaitement enserrer le tableau (1), pour se faire également la distance au repos, c'est-à-dire sans l'insertion du tableau entre la ligne (ou face) d'appui de l'encadrement (2) sur la face avant (1a) du tableau et la ligne (ou face) d'appui de l'encadrement (2) ou du cadre complémentaire (3), s'il en est prévu un, sur la face arrière (1b) du tableau, que cette distance soit au moins légèrement inférieure à l'épaisseur du tableau (1).

Dans le cas où l'on ne prévoit pas de cadre complémentaire (3), (figures 7 et 8), pour obtenir le jeu nécessaire à l'encadrement (2) selon les deux sens des flèches (7 et 8), il suffit de prévoir l'élasticité d'une partie de l'encadrement proche de l'extrémité de chacune des extrémités de ces branches (2a et 2b), ou, bien entendu, inversement, que le cadre soit en une matière susceptible d'une certaine élasticité et par exemple dans ce cas, ou non, les parties qui ne doivent pas présenter de jeu, pourront être renforcées.

Dans le cas où l'on prévoit un cadre complémentaire (3), (figure 6), c'est la partie (3a) de celui-ci, comportant la patte (6), qui peut présenter une certaine élasticité.

Inversement, dès lors que l'encadrement (2) est en une matière présentant une certaine élasticité, c'est-à-dire en fait pas suffisamment de rigidité, on peut prévoir (figure 8) que l'encadrement (2) comprend de profil une branche complémentaire (2c) extérieure et pour sa part, que le cadre complémentaire (3), (figure 6), est de profil en forme de U, c'est-à-dire à deux branches (3a, 3b) dont la branche complémentaire (3b) a essentiellement pour but de donner la rigidité au cadre complémentaire (3).

Dans la forme de réalisation la plus élaborée et préférentielle de l'invention et qui est représentée aux figures 2 à 5, on retrouve tant au profil de l'encadrement (2) que du cadre complémentaire (3) ces branches complémentaires (2c) et (3b), mais de plus, ces deux pièces (2 et 3) sont conçues de manière à assurer la parfaite tenue du tableau (1), c'est-à-dire parfaitement l'enserrer mais également en fonction d'autres considérations d'utilisation.

Ainsi, l'encadrement (2), (figures 2 à 5), comprend trois branches, l'une (2a) de biais par rapport aux deux autres (2b, 2c) et qui se termine par un prolongement (4) parallèle à la surface extérieure (1a) du tableau (1), ce prolongement (4) forme une petite bordure servant de butée à l'utilisation d'un marqueur et protège donc l'encadrement (figure 1). Les deux autres branches (2b, 2c) sont parallèles l'une à l'autre et entretoisées en un certain nombre d'endroits du périmètre de l'encadrement (2), ce qui augmente sa rigidité et par ailleurs, ces entretoises (9), (voir figure 2), vont permettre de réaliser une succession d'alvéoles (10).

Pour sa part, le cadre complémentaire (3), (figures 2 à 5), en forme de U droit, comprend deux branches parallèles (3a, 3b) assez distantes l'une de l'autre, de sorte de disposer à l'arrière du tableau, d'une bande (11) périphérique, assez large, permettant d'y prévoir des œillets (12) dans lesquels on va pouvoir y glisser les moyens d'accrochage (non représentés).

Pour parfaire la rigidité du cadre complémentaire (3) et assurer sa bonne insertion dans l'encadrement (2), on prévoit (figure 2), en un certain nombre d'endroits de son périmètre extérieur sur des longueurs déterminées, des pattes (13) formées par une troisième branche (3c), parallèle aux deux autres (3a, 3b) et branches (3c) qui vont se glisser chacune dans un alvéole (10), c'est-à-dire entre les branches (2c et 2b) de l'encadrement (voir figures 3 et 4), de telle sorte qu'aussi bien le cadre complémentaire (3), que l'encadrement (2) vont constituer un ensemble massif susceptible de résister à des contraintes élevées de services. Comme parfaitement visible à la figure 2, on conserve un certain nombre d'alvéoles (10) vides et ce dans

le but de pouvoir y introduire la patte (non représentée) ou plus généralement, un groupe, par exemple trois pattes alignées, du moyen d'accrochage d'un accessoire ou encore d'une charnière permettant d'adjoindre au premier tableau encadré un second (non représenté).

Aux quatre coins du cadre complémentaire (3), on a prévu un emplacement pour des butoirs (14), (figure 2), pièces en matière élastique que l'on vient placer et fixer (par exemple coller) dans une cavité (15) de même forme (figure 5) prévue dans le cadre complémentaire (3). Ces butoirs (14), qui sont du côté de leurs faces extérieures (14a), (figure 5), en forme bombée, ont pour fonction, d'une part, de servir de point d'appui au tableau encadré et empêcher qu'il ne puisse rayer la surface sur laquelle il est utilisé, et d'autre part, l'empêcher de glisser s'il est utilisé à plat, par exemple sur une table, sans être accroché.

Par ailleurs, ces butoirs élastiques (14) dépassent légèrement du plan arrière du tableau encadré et de ce fait maintiennent parfaitement en place celui-ci lorsqu'il est accroché par deux points (utilisation de deux œuillets 12) à un mur.

Bien entendu, ces butoirs (14) peuvent être de forme et de structure différentes de celle représentée et par exemple il pourrait s'agir de petits tétons en caoutchouc à patte d'attache conique.

De manière préférentielle, comme visible à la figure 2, les œuillets (12) sont de forme allongée et pourvus d'une ouverture ronde (12a), élargissement par lequel on peut introduire la

la tête du moyen d'accrochage (par exemple vis), pour ensuite glisser cette tête dans la partie allongée et plus étroite (12b) de l'œillet en abaissant le tableau encadré.

Pour assurer une bonne stabilité, on a prévu non pas un œillet (12) permettant un point d'accrochage à la partie horizontale supérieure du tableau encadré, mais deux œillets (12) à mi-hauteur des côtés verticaux du tableau encadré et donc par deux points d'accrochage. Si celui-ci, comme représenté, est rectangulaire, on prévoit un œillet (12) sur chaque côté, de sorte à pouvoir accrocher le tableau encadré tant dans le sens de sa longueur que de sa largeur.

Dans le cas d'un triptyque et encore plus particulièrement d'un diptyque, on prévoit que le tableau encadré, qui est accroché au mur et tableau sur lequel est monté par charnière un deuxième, comporte un troisième point d'accrochage et donc d'utiliser en plus des deux œillet (12) des côtés longitudinaux, un troisième œillet (12) sur le côté inférieur; pour ce faire, comme visible, l'œillet (12) qui y est prévu, comporte une deuxième partie plus étroite (12b') dans le sens vertical.

Comme visible et représenté en pointillé à la figure 2, pour renforcer le cadre complémentaire, les deux branches (3a, 3b) sont reliées par des entretoises transversales (16).

Si un certain nombre d'éléments sont prévus pour augmenter la rigidité de l'encadrement (2) et du cadre complémentaire (3), comme le redoublement des branches (2b, 2c et 3a, 3b) des entretoises (9 et 16), etc... inversement, pour permettre

l'insertion du cadre complémentaire (3) dans l'encadrement (2), on a prévu en certains endroits du périmètre l'amincissement de la branche (2a), (figures 3, 4 et 5), et non en d'autres (figures 3a, 4a), la présence du rebord (5) et la patte (6), (figures 3a, 4a) mais non en d'autres (figures 3, 4 et 5).

Il s'agit là de détails de réalisation que l'on envisage ou non; l'invention n'est donc pas limitée à la forme de réalisation décrite et représentée et par exemple, la bande (11) du cadre complémentaire (3) peut être utilisée pour y coller une bande adhésive permettant une fixation par ce moyen du tableau encadré à un mur; pour des raisons esthétiques, comme visible aux figures 1 et 2, les quatre coins de l'encadrement (2) rectangulaire, sont arrondis sans pour cela que l'on doive prévoir qu'il en soit de même du tableau (1) lui-même, mais, bien entendu, on peut prévoir bien d'autres formes.

## Revendications

1. Tableau pourvu d'un encadrement et plus particulièrement destiné à être utilisé comme surface à écrire, caractérisé en ce que l'encadrement (2) d'un seul tenant périphérique a un profil qui présente deux branches (2a, 2b) angulairement placées l'une (2a) par rapport à l'autre (2b), dont l'une (2a) ou une partie (4) en prolongement d'elle, sert d'appui à une face (1a) du tableau (1) et dont l'autre branche (2b) est munie vers l'intérieur, d'un rebord (5) pouvant s'appuyer directement sur l'autre face (1b) du tableau ou sur la patte (6) d'un cadre complémentaire (3) qui, dans ce cas, s'appuie sur l'autre face (1b) du tableau (1) et qu'au moins partiellement, l'une des branches (2a ou 2b) de l'encadrement (2) offre une certaine élasticité, de sorte que l'encadrement (2), après que le tableau (1) y a été inséré, se reserre sur celui-ci.
2. Tableau encadré selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'encadrement (2) comprend de profil une branche complémentaire (2c) extérieure et le cadre complémentaire (3) est de profil en forme de U droit, c'est-à-dire à deux branches (3a, 3b).
3. Tableau encadré selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'encadrement (2) comprend trois branches (2a, 2b, 2c) dont l'une (2a) de biais par rapport aux deux autres (2b, 2c), se termine par un prolongement (4) parallèle à la surface extérieure (1a) du tableau (1) et y forme butée, et les deux autres branches (2b, 2c) sont parallèles l'une à l'autre et/entre-toisées en un certain nombre d'endroits du périmètre de l'encadrement (2), ces entretoises (9) permettant de réaliser une succession d'alvéoles (10).

4. Tableau encadré selon la revendication 3, caractérisé en ce que le cadre complémentaire (3) comprend en un certain nombre d'endroits de son périmètre extérieure, sur des longueurs déterminées, des pattes (13) formées par une troisième branche (3c) aux deux autres (3a, 3b) et qui vont pouvoir se glisser chacune dans un alvéole (10) de l'encadrement (2).

5. Tableau encadré selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux branches parallèles (3a, 3b) du cadre complémentaire (3) sont assez distantes l'une de l'autre, de sorte à disposer à l'arrière du tableau (1), d'une bande (11) périphérique permettant d'y prévoir des œilletons (12) ou autres moyens d'accrochage du tableau à un mur.

6. Tableau encadré selon la revendications 5, caractérisé en ce qu'au moins aux quatre coins de la bande (11) du cadre complémentaire (3) est prévu un emplacement (15) pour y fixer des butoirs (14) élastiques.

7. Tableau encadré selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que des alvéoles vides (10) ou des groupes d'alvéoles vides (10) sont prévus au cadre (2) pour y glisser la ou les pattes de charnière et d'autres dispositifs accessoires.

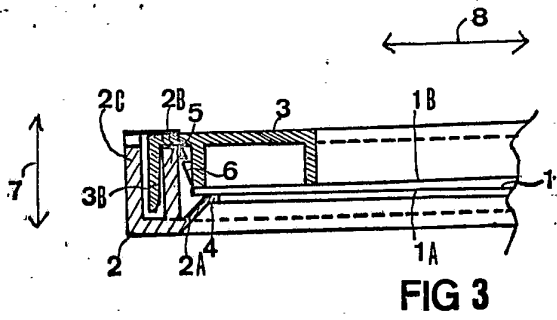


FIG 3

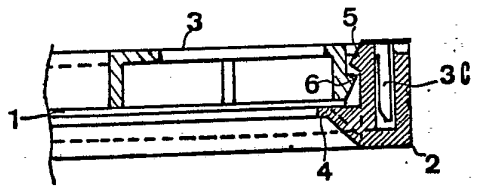


FIG 3a

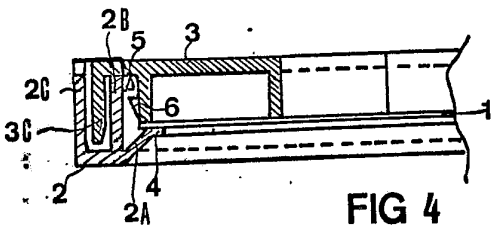


FIG 4

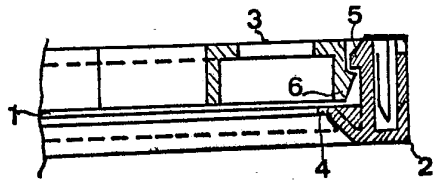


FIG 4a

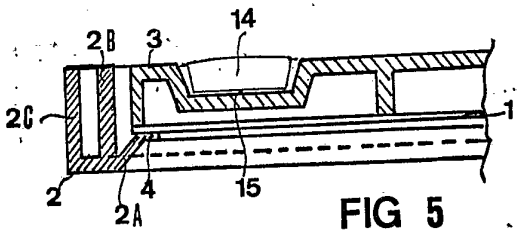


FIG 5

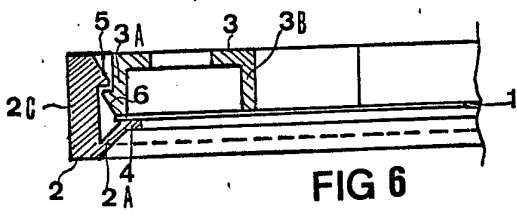


FIG 6

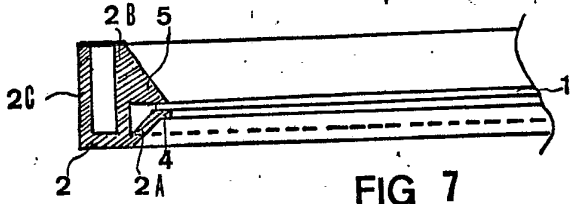


FIG 7

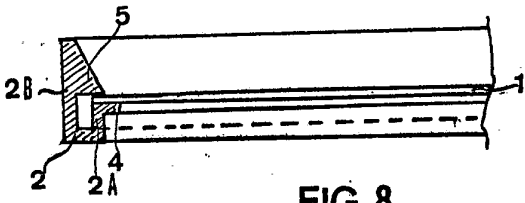


FIG 8

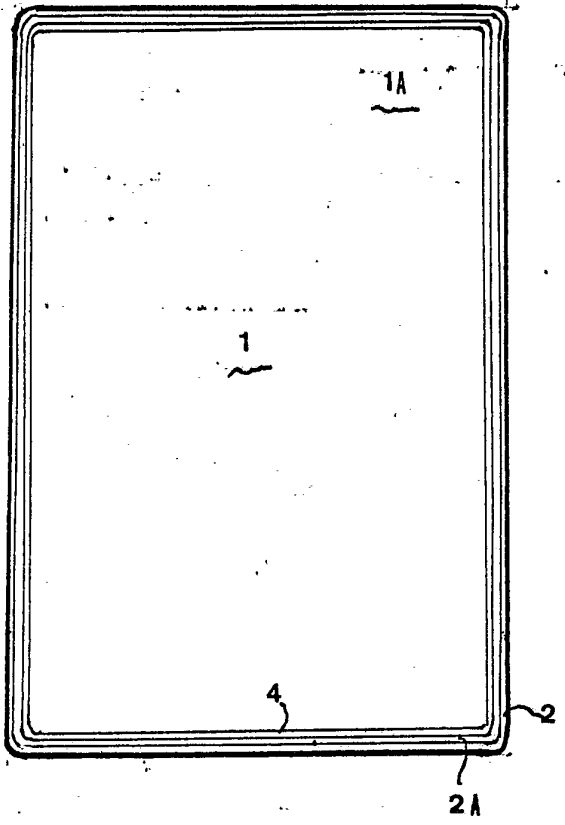


FIG 1

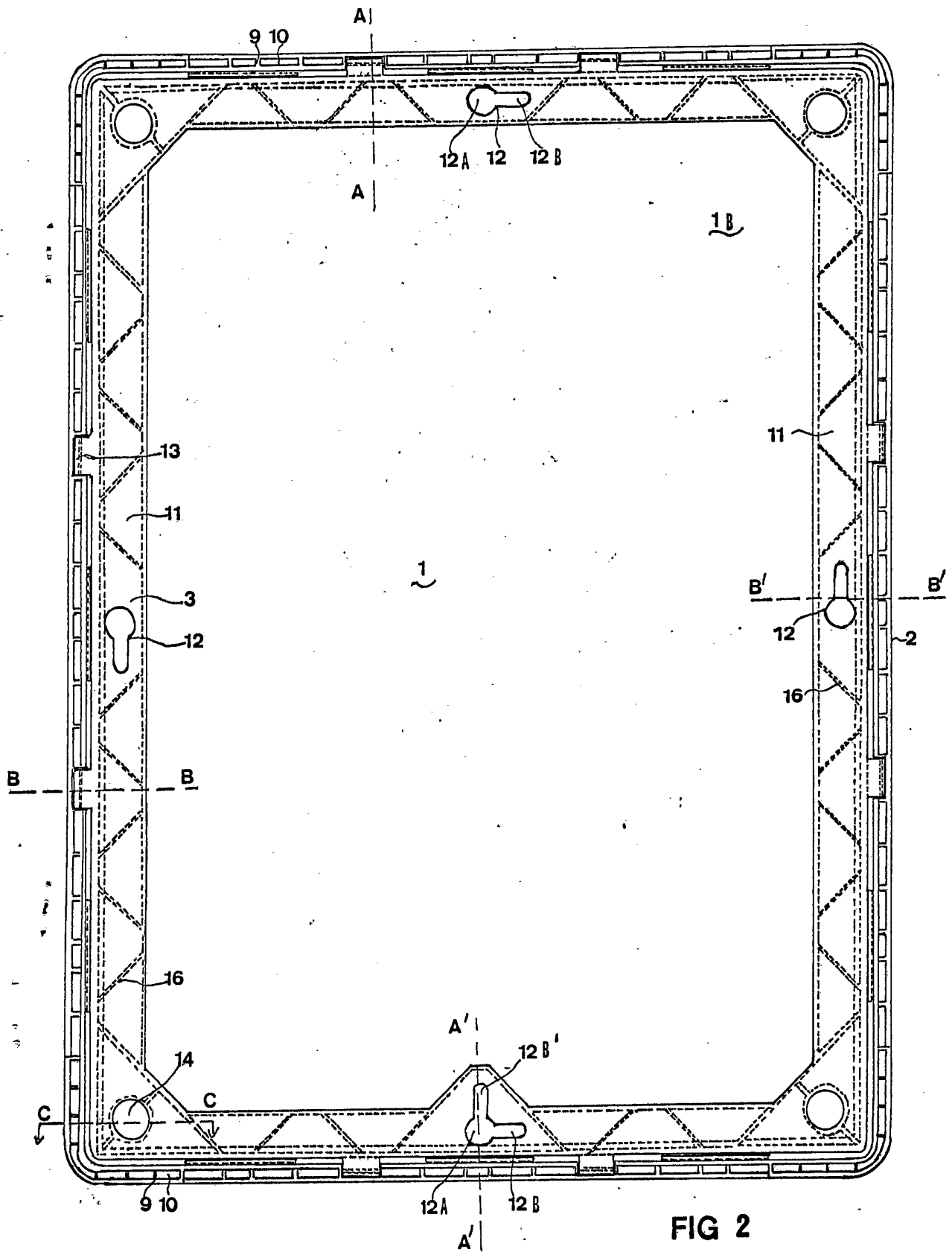


FIG 2